

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 10 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le dix du mois de juin à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trois juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au Grand Annecy - Salle des Commissions en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

14 JUIN 2022

Déposée en
Préfecture le

13 JUIN 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

François ASTORG à Alexandre MULATIER-GACHET, Fabienne DULIEGE à Frédérique LARDET

Etait excusé

Pierre BRUYERE

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ZONE D'ACTIVITÉS DES CÉSARDES - VENTE DU SOL ET TRÉFONDS D'UN TERRAIN À L'ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES D'ANNECY ET SES ENVIRONS (DITE AAPEI EPANOU)

En 1988, l'AAPEI Epanou (alors dénommée ADAPEI – Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de Haute-Savoie) a acquis un terrain situé 39 chemin de la Croix dans la zone d'activités des Césardes à Seynod (commune d'Annecy), composé des parcelles AA n°69 et n° 27 (aujourd'hui réunies en une seule parcelle cadastrée 268 AA 240), d'une surface totale de 7 016 m², sur lequel elle a fait édifier un bâtiment dans lequel elle exerce depuis les activités prévues par ses statuts.

Ce bâtiment héberge aujourd'hui un des établissements gérés par l'association, l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail) Le Parmelan.

En 1990 et afin d'apporter une aide à l'AAPEI, le syndicat intercommunal d'études et d'équipement de l'agglomération annécienne (SIEEAA) – devenu depuis District de l'agglomération annécienne puis Communauté de l'agglomération annécienne puis Communauté de l'agglomération d'Annecy et enfin Grand Annecy – s'est proposé de racheter le terrain acquis par l'AAPEI Epanou à Seynod, tout en

permettant à l'association de rester propriétaire des constructions qu'elle avait édifiées sur celui-ci.

Pour cela, une division de l'immeuble a été établie ainsi :

- lot 1 : sol et tréfonds du terrain
- lot 2 : droit de superficie portant sur la totalité des constructions édifiées.

Le SIEEAA s'est porté acquéreur du lot 1.

Pour faire face à l'accroissement des activités de l'ESAT Le Parmelan, l'AAPEI Epanou souhaite aujourd'hui rénover et agrandir son bâtiment pour porter sa surface de 1300 m² à 2200 m².

Dans ce contexte, l'AAPEI Epanou a proposé de redevenir propriétaire de l'ensemble de l'immeuble en rachetant au Grand Annecy le sol et le tréfonds du terrain (lot 1).

Cette vente serait conclue au prix de 416 500 € HT, prix conforme à l'avis des Domaines en date du 29 octobre 2021.

Elle s'accompagnerait de l'annulation de l'état descriptif de division, dans la mesure où les deux lots appartiendront alors à un seul et même propriétaire.

LE BUREAU DECIDE :

- de vendre à l'AAPEI Epanou le sol et tréfonds (lot 1) du terrain composé de la parcelle cadastrée 268 AA 240, située 39 chemin de la Croix à Seynod (commune d'Annecy), d'une surface de 7 016 m², au prix de 416 500 € HT, TVA sur marge en sus au taux en vigueur le jour de la signature de l'acte.
- d'autoriser la Présidente à signer la promesse de vente puis l'acte de vente correspondants et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 26

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.